

Mise à disposition de e-valises médicalisées pour les médecins ruraux

Conseil Général des Alpes-Maritimes (PACA)

Les Alpes-Maritimes sont un département à la fois maritime et de montagne, ce qui représente un véritable défi en matière d'aménagement et d'équilibre du territoire. Alors que la partie littorale concentre plus de 90 % de la population et la majeure partie des activités économiques, la zone de montagne doit relever plusieurs défis : préserver les richesses naturelles, maintenir et pérenniser les emplois locaux et assurer les services à la population.

En effet, les communes rurales du haut pays sont caractérisées par une faible démographie et un taux de vieillissement important avec toutefois une tendance des populations actives à s'y réinvestir sous la pression du coût foncier et des flux saisonniers importants.

Parallèlement, on constate une stagnation de l'offre de soins et un risque majeur de déséquilibre dans le domaine de la santé : les professionnels de santé sont en faible nombre (30), d'un âge proche de la retraite (moyenne 56 ans) et les jeunes médecins hésitent à s'y installer en raison de l'isolement professionnel.

Il est alors apparu indispensable de promouvoir les technologies de l'information et de la communication, facteurs de cohésion sociale et spatiale, de créativité, de valorisation des compétences et de rapprochement du haut et moyen pays.

Ces technologies de la communication ont été le vecteur de 27 opérations élaborées dans le cadre du pôle d'excellence rurale labellisé en août 2006 sous la dénomination « santé et technologies » par le ministre de l'aménagement du territoire : équipements de maisons de santé rurales, réseaux de télémedecine (medecin@païs) téléexpertise...

C'est au niveau de la téléexpertise qu'a été envisagée l'opération intitulée « **téléexpertise dans les cabinets médicaux** ».

- les objectifs poursuivis,

Il s'agit de faciliter l'exercice professionnel des médecins libéraux du secteur de montagne du département des Alpes-Maritimes, de rompre leur isolement et par là-même de les aider à s'y maintenir.

Parallèlement, cela offre aux habitants de ces zones, une égalité d'accès aux services de soins et une diminution des déplacements longs et fatigants vers les structures du littoral pour des problèmes de santé.

- l'action menée,

Il s'agit de doter les médecins libéraux volontaires de e-valises médicalisées, véritables assistants médicaux, leur permettant au chevet des malades de réaliser des examens courants (électrocardiogramme, pression artérielle, spirométrie, oxymétrie,...) pour les stocker ou les adresser via un réseau de communication vers un expert médical du CHU de Nice, pour une aide au diagnostic en urgence et en direct (cardiologie) ou en différé (dermatologie, pneumologie).

Ces e-valises de télémedecine vont permettre, **sept jours sur sept et 24h sur 24**, aux médecins de transmettre les diagnostics au service de soins intensifs du CHU de Nice.

Ce dispositif permet aussi au service devant accueillir le patient d'être déjà informé de l'état de santé de la personne transférée en cas d'hospitalisation et aux médecins concernés d'être inclus au dispositif *medecin@païs* depuis leur cabinet et ainsi de bénéficier de leur formation médicale continue sans se déplacer.

L'équipement de ces valises comprend : un PC équipé d'une webcam avec micro incorporé permettant les visioconférences, et pouvant se connecter aux différents réseaux ADSL et téléphonique. Le service médical du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) sera équipé d'une e-valise médicalisée spécifique permettant la continuité des liaisons en cas de catastrophe (séisme, ...).

- Résultats à venir,

Un gain de temps permettant sur place un électrocardiogramme de qualité, la transmission au CHU de façon sécurisée, l'avis direct et en urgence d'un spécialiste. La « e-valise » va être capitale pour la bonne prise en charge des patients, car les médecins libéraux pourront prendre la meilleure décision possible.

Mise gratuitement à disposition des médecins libéraux ruraux, elle facilite la prise de décision et la conduite à tenir selon la pathologie. Autre avantage de ce nouveau mode de transmission, et pas des moindres, éviter au patient des déplacements longs et pénibles souvent inutiles. Le coût global de ces valises de téléexpertise s'élève à 184 000 €, financé à ce jour entièrement par le Conseil général.

Les 11 cabinets de médecins libéraux volontaires sont ainsi bénéficiaires de 11 « e-valises médicalisées », dans chacune des 5 vallées composant le haut pays (Vallées de la Roya, de la Vésubie, de la Tinée, du Var et de l'Estéron), 11 valises e-médicalisées. La e-valise du SDIS sera bien sûr utilisée sur l'ensemble du département.

- En quoi cette action est-elle remarquable ?

Il s'agit d'une première en France qui va permettre de lutter contre la désertification médicale en milieu rural.

Contact : Conseil général des Alpes-Maritimes - **Docteur Fabien JOSSERAN**, sous-directeur de la santé
Tél. : **04 97 18 78 04**